|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| cdip/14/INF/13 |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 19 septembre 2014 |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Quatorzième session**

**Genève, 10 – 14 novembre 2014**

RÉSUMÉ DU RAPPORT SUR LES FLUX DE SAVOIRS MONDIAUX

*commandé par le Secrétariat*

1. L’annexe du présent document contient un résumé du rapport intitulé “Rapport sur les flux de savoirs mondiaux” établi par M. Gary Goldman, M. Kris Oswalt, Mme Adriana Valdez Young, Mme Becky Band Jain, M. Alexandre Toureh, M. John Toner, M. Gaurav Sharma, Mme Irene Inouye, Mme Haya Shaath, M. Jitesh Dhoot et M. Vikesh Ojh, de la Community Systems Foundation de New York (États‑Unis d’Amérique) dans le cadre des résultats escomptés du “Projet relatif aux projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle”.
2. Le CDIP est invité à prendre note des informations contenues dans les annexes du présent document.

[L’annexe suit]

**Les opinions exprimées dans cette étude sont celles de l’auteur et ne représentent pas nécessairement le point de vue du Secrétariat ou des États membres de l’OMPI.**

# Résumé

1. La forte progression, partout dans le monde, de l’accès à Internet et l’adoption des technologies numériques ont profondément modifié les flux de savoirs entre pays industrialisés et en développement. Ils ont aussi permis d’améliorer les partenariats public‑privé et fourni aux citoyens des moyens plus efficaces de contribuer à l’écosystème de l’innovation. Le Rapport sur les flux de savoirs mondiaux, dont les sections sont consacrées aux divers aspects de ces flux, a bénéficié du concours des principaux intervenants dans le domaine de l’innovation (milieux universitaires, gouvernements, industries, organisations intergouvernementales, organisations internationales non gouvernementales et citoyens). Chacun de ces groupes est défini avec précision au premier chapitre. Voici les principaux résultats qui se dégagent des différentes sections de ce rapport.

## Concession de licences et communautés de brevets

1. Le transfert de savoirs et les écosystèmes de l’innovation évoluent à vitesse accélérée, rendant le domaine de la concession de licences plus complexe et lui conférant une portée plus large que jamais auparavant. C’est ainsi que le nombre de demandes selon le PCT a littéralement explosé au cours des cinq dernières années, passant des 110 000 demandes internationales déposées en 2003 à 194 000 en 2012. La Chine et la République de Corée comptent maintenant parmi les cinq pays ayant déposé le plus de demandes selon le PCT. Au niveau mondial, les recettes provenant de la concession de droits de propriété intellectuelle (brevets, marques et droits d’auteur) sont passées de 10 milliards de dollars É.‑U. en 1985 à 110 milliards de dollars É.‑U. en 2004, plus de 90% de ces recettes étant encaissés dans les pays de l’Union européenne, au Japon et aux États‑Unis d’Amérique. Les pays émergents comme la Chine et l’Inde gagnent en importance dans ce classement, car les investissements en recherche‑développement y sont élevés, tout comme le nombre de dépôts de brevets. En 2010, les recettes mondiales provenant de redevances de propriété intellectuelle étaient évaluées à 350 milliards de dollars É.‑U., mais elles étaient encore loin d’avoir atteint leur plein potentiel. Dans cet environnement complexe, dans lequel les entreprises collaborent de plus en plus les unes avec les autres, il s’est avéré que les communautés de brevets constituaient un mécanisme efficace de partage des actifs de propriété intellectuelle, permettaient aux entreprises de lancer de nouveaux produits sur le marché et réduisaient le coût des transactions et des litiges. Un exemple bien connu est celui de la communauté de brevets MPEG‑2 qui donne accès à 27 brevets, détenus par neuf organisations, qui sont indispensables pour se conformer aux normes de codification des vidéos et des systèmes MPEG‑2.

## Concession de licences de secrets d’affaires

1. Aux États‑Unis d’Amérique, le nombre des décisions prononcées entre 2001 et 2011 dans des affaires de secrets d’affaires ou des affaires portant à la fois sur des secrets d’affaires et des accords de non‑concurrence a augmenté de 190 et 142% respectivement. Cela tient à la fois à la hausse de la mobilité de la main‑d’œuvre, avec un déplacement vers l’est du centre d’équilibre de l’innovation, et aux progrès de la technologie qui ont conféré une plus grande valeur à l’information, tout en la rendant plus accessible. Les chaînes d’approvisionnement et les activités des entreprises s’étendant dans le monde entier, la capacité d’une entreprise à protéger ses secrets d’affaires peut être réduite de façon importante lorsque la législation est déficiente ou la réglementation inefficace, voire inexistante.

La concession de licences de secrets d’affaires entre pays industrialisés et en développement offre d’importantes possibilités de nouveaux partenariats et devrait générer des sources additionnelles de revenus.

## Franchisage et coentreprises

1. Le franchisage s’est beaucoup développé depuis la récession et on s’attend à ce qu’il quadruple encore entre 2012 et 2017, au point de représenter une partie de plus en plus importante du PIB d’économies émergentes comme le Brésil et l’Inde. Les avantages qu’il offre vont au‑delà de la création d’emplois et de débouchés économiques, car il permet d’accroître l’échange de savoirs entre franchiseurs et franchisés. Le franchisage international s’est révélé une méthode efficace de partage des savoirs, à la fois pour le franchiseur, qui en apprend davantage sur le pays hôte, et pour le franchisé, qui bénéficie d’aide pour le perfectionnement de ses ressources humaines, de ses méthodes de gestion et de contrôle de la qualité, et qui dispose ainsi d’un modèle d’affaires éprouvé. Une coentreprise a une structure différente de celle d’une entreprise franchisée : elle réunit deux parties qui décident de combiner leurs ressources dans une nouvelle entité pour atteindre un objectif commun. On a observé récemment une forte hausse du nombre de coentreprises dans de grandes zones économiques comme l’Europe, l’Asie‑Pacifique, le Moyen‑Orient et l’Afrique du Nord.

## Contrats de collaboration en recherche‑développement

1. Les dépenses mondiales en recherche‑développement ont augmenté au cours des cinq dernières années, et c’est dans l’hémisphère sud que leur croissance a été la plus rapide. Dans les pays en développement, c’est dans les secteurs de l’agriculture, de la santé, des transports et de l’énergie qu’on fait le plus de recherche. La collaboration en recherche‑développement se pratique, dans une large mesure, selon l’axe classique nord‑sud, les pays industrialisés du Nord collaborant avec les pays en développement du Sud qui ont des marchés émergents. On a cependant constaté, au cours des dernières décennies, une augmentation marquée du nombre d’efforts de collaboration entre des entreprises et des institutions qui étaient toutes situées dans des pays en développement. On parle alors souvent dans ce type de cas de collaboration Sud‑Sud.

## Litiges

1. Le nombre de différends en matière de propriété intellectuelle est en nette augmentation. Alors que le nombre de cas recensés dans le monde était de 1100 en 2003, il s’est élevé à plus de 2500 en 2013. Ce type de litige s’étend souvent au‑delà des frontières et touche autant les inventeurs que les fabricants ou les entités participant à des coentreprises. Dans les cas de contentieux internationaux en matière de propriété intellectuelle, la principale difficulté est souvent de déterminer quelle est la législation qui les régit. L’Accord sur les ADPIC de 1995, administré par l’Organisation mondiale du commerce, est toujours l’entente multilatérale la plus complète sur les questions de propriétés intellectuelles. Le Brésil, la Russie, l’Inde, la Chine et l’Afrique du Sud (BRICS) se sont dotés de tribunaux spécialisés qui n’entendent que des affaires de propriété intellectuelle.

## Externalisation à grande échelle

1. L’innovation par externalisation à grande échelle est une stratégie qui bénéficie à toutes les parties. Elle permet aux entreprises et aux organismes publics de proposer de nouvelles idées à faibles coûts, et les participants s’investissent dans l’initiative, qu’il s’agisse de mettre un produit sur le marché ou de promouvoir la démocratie. De plus, de nombreuses plates‑formes de financement participatif ont été mises sur pied au cours des cinq dernières années et ont permis de recueillir un total de 2,7 milliards de dollars en 2012. Si on continue à constater des écarts importants entre les nombres de participants de l’hémisphère nord et de l’hémisphère sud, l’externalisation à grande échelle apparaît maintenant comme un moyen de contribuer à l’avancement du programme de développement international. On peut même dire que le financement participatif apparaît dorénavant comme la nouvelle façon de manifester son approbation à un projet – de dire “J’aime”, comme sur les réseaux sociaux.

## Prix d’encouragement à l’innovation

1. Les prix d’encouragement à l’innovation sont un moyen efficace d’attirer l’attention sur une marque mondiale et de cultiver la loyauté des acheteurs, ainsi que de faciliter le recrutement d’employés talentueux. De nombreux secteurs d’activité offrent ainsi de récompenser l’innovation, que ce soit le secteur privé (par exemple, Microsoft avec sa compétition Imagine Cup qui récompense les meilleurs jeunes innovateurs), le secteur philanthropique (par exemple le Prix de l’innovation pour l’Afrique, une initiative de la Fondation africaine pour l’innovation qui récompense les Africains les plus novateurs dans l’élaboration de solutions axées sur le marché), des organisations internationales non gouvernementales (par exemple le Sommet de la jeunesse du Groupe de la Banque mondiale organisé pour la première fois en 2013) et de nombreux autres. Les prix d’encouragement à l’innovation sont des solutions rentables pour externaliser à grande échelle l’innovation et résoudre des défis majeurs dans des secteurs allant de l’éducation à l’environnement. L’une des entraves à la participation à ces prix dans les pays en développement est l’accès limité à Internet qui empêche leurs habitants de s’impliquer au même niveau que leurs homologues des pays industrialisés.

## Projets collaboratifs libres

1. En 2003, le Projet du génome humain est devenu le plus important projet collaboratif en biologie à avoir été mené à terme. Depuis cette époque, le nombre de projets collaboratifs libres, de nature intersectorielle et impliquant de multiples acteurs des domaines public et privé, a fortement augmenté. Des initiatives prenant la forme de concours d’idées et de réseaux d’innovation ont tiré tout le parti possible des compétences des utilisateurs finaux et des chercheurs du domaine pour précipiter l’apparition de solutions innovantes. Dans toute la gamme des exemples disponibles, on peut citer la création d’espaces de co‑innovation ou innovation ouverte, comme le projet Open Living Labs, ou les marchés de l’innovation mettant en relation des personnes à la recherche de solutions et d’autres qui les connaissent, comme la plate‑forme Innocentive. De nos jours, la plupart des formes d’innovation ouverte de l’ère des mégadonnées ont besoin de régimes efficaces de protection de la propriété intellectuelle pour permettre la protection et la diffusion des innovations obtenues dans le cadre de collaborations au niveau mondial et d’efforts faisant appel à la collectivité.

## Ressources éducatives libres

1. Les ressources éducatives libres (REL) sont un ensemble de matériels didactiques mis gratuitement à la disposition des personnes intéressées, en ligne ou hors ligne. Leurs utilisateurs ont la liberté de les modifier s’ils le souhaitent. Au cours des cinq dernières années, de plus en plus d’établissements d’enseignement ont donné librement accès à de telles ressources et accordé gratuitement des licences pour leur utilisation. De nouvelles plates‑formes, comme OER Africa, offrent ainsi du matériel pédagogique adapté aux contextes et aux apprenants du continent, et peuvent venir en aide à titre gracieux aux universités et aux réseaux. Le mouvement des REL a donné naissance à celui de la “formation en ligne ouverte à tous” (FLOT ou MOOC en anglais) qui met à la disposition des internautes des cours gratuits d’un grand nombre d’établissements d’enseignement, dont l’université Harvard. Les encyclopédies numériques ont maintenant presque complètement remplacé leurs équivalents imprimés. On observe toutefois que le clivage géographique Nord–Sud est particulièrement présent parmi les collaborateurs de Wikipédia, puisque 70% vivent dans l’hémisphère nord et 27,7% dans l’hémisphère sud.

## L’innovation dans le domaine des énergies renouvelables

1. Si les flux d’innovation et de savoirs du XXIe siècle sont caractérisés par la multiplicité des acteurs impliqués, le domaine des énergies renouvelables pourrait fort bien servir à l’avenir de modèle pour cette tendance. Le dernier rapport sur les énergies renouvelables du réseau REN21 (2014 Renewables Global Status Report) prévoit que les pays en développement vont représenter plus des deux tiers de la hausse globale de capacité installée en énergies renouvelables, et que c’est la Chine qui viendra en tête dans ce domaine. Les projets de partenariat public‑privé qui retiennent le plus l’attention sont situés dans l’hémisphère sud, plus précisément en Argentine, au Bangladesh, en Chine, en Inde, en Indonésie, en Mongolie et au Vietnam. REN 21 (Renewable Energy Network for the 21st Century) est un exemple de réseau mondial regroupant de nombreux intervenants des secteurs public et privé. Il assure la liaison entre les organismes internationaux, les gouvernements, les associations de l’industrie, les instituts scientifiques, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des énergies renouvelables. On observe que, dans les pays en développement, les efforts du secteur privé pour amener l’énergie renouvelable à un niveau commercial ou quasi commercial prennent de l’ampleur en Amérique latine, en Afrique et en Inde, alors que les grandes entreprises d’énergies renouvelables implantées dans l’hémisphère nord se tournent vers les pays en développement pour y trouver des possibilités d’investissement.

# Rapport sur les flux de savoirs mondiaux

1. Le Rapport sur les flux de savoirs mondiaux est reproduit intégralement dans l’annexe qui suit. Pour des raisons techniques, le code de document de l’OMPI (“CDIP/14/INF/13”) n’apparaît sur aucune des pages de ce rapport.

[Fin de l’annexe et du document]